

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	15 (1958)
Heft:	6
Rubrik:	Échos romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

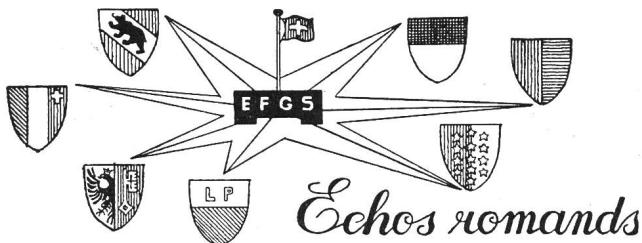
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Avec le Service romand d'information au Tessin

Les 16 et 17 mai 1958, une vingtaine de membres du SRI se réunissaient à Bellinzona, sous la présidence de Monsieur Marcel Roulet, de Neuchâtel, pour y discuter de l'importante question de la révision des prescriptions d'exécution de l'instruction préparatoire. C'est, en effet, la première fois depuis qu'il préside aux destinées du SRI qu'il a créée que Monsieur John Chevalier ne put assister à ces délibérations qui se déroulèrent dans le plus chic esprit... malgré la pluie dont nous fûmes gratifiés le vendredi. Ce 26me Rapport fut honoré de la présence de Monsieur le Dir. E. Hirt, de Monsieur le Syndic de Bellinzona, Pierino Tatti, récemment nommé conseiller national, de MM. Bollani, Garrobo, Oscar Pelli et Franco Catenazzi ainsi que de Monsieur Louis Studer, chef des services du Département militaire du canton du Valais. Inutile de dire que notre ami Aldo Sartori s'était mis en quatre pour nous rendre le séjour au Tessin le plus agréable possible et qu'il y réussit largement, puisque même après les pluies torrentielles du vendredi, c'est un ciel radieux qui nous fut offert pour notre excursion au Monte-Ceneri, le samedi matin !



Les membres du S.R.I. réunis au pied du beau monument élevé à la mémoire du regretté Conseiller fédéral Giuseppe Motta.
Photo Fr. Pellaud

Nous ne nous attarderons pas sur le résultat des délibération de ce 26me rapport tenu dans la vaste salle du Conseil communal de Bellinzona, puisque nous aurons l'occasion d'en entretenir nos lecteurs après la Conférence des présidents qui se tiendra à Berne les 18 et 19 juin.

Signalons toutefois qu'une commission spéciale de quatre membres fut désignée pour l'étude des problèmes ayant trait à « la télévision au service de l'instruction préparatoire ». Cette commission sera formée de MM. Nicat (Genève) comme président, André

Mauron (Vaud) comme secrétaire et de MM. René Jelmi (Neuchâtel) et Germain Thierrin (Fribourg). A tous nos amis tessinois va toute notre gratitude pour la peine qu'ils se sont donnée afin que notre troisième séjour au Tessin demeure un événement inoubliable. Et puis, le ravissant tableau « La somnambule » d'Aldo Patocchi, signé par l'artiste, se chargera — si besoin est — de nous rafraîchir la mémoire ! FP

Fribourg

Le nouveau chef de l'instruction préparatoire pour le district de la Veveyse

Sur proposition de l'Office cantonal I. P. fribourgeois, Monsieur

Marcel Delley, professeur à l'Ecole secondaire de Châtel-Saint-Denis a été nommé chef de district I. P. de la Veveyse, en remplacement de Monsieur Roger Karth, démissionnaire. Voici, en quels termes Monsieur le Conseiller d'Etat G. Ducotterd a souhaité la bienvenue à ce nouveau pilier de l'instruction préparatoire en terre fribourgeoise :

Nous vous remercions très sincèrement d'avoir bien voulu accepter cette mission, à laquelle nous savons que vous consacrerez tout votre zèle et tout votre esprit d'initiative. Votre tâche vous sera d'ailleurs facilitée par la collaboration que vous ne manquerez pas de rencontrer auprès de M. F. Ducrest, Inspecteur scolaire, des autorités, des sociétés et de tous vos collègues moniteurs.

En vous souhaitant une féconde activité en faveur de l'éducation physique de notre jeunesse, nous vous présentons, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Quant à nous, cette nomination nous réjouit tout particulièrement car elle marque, une fois de plus, la cohésion existant entre l'école et l'I. P. cohésion nécessaire aussi bien pour les milieux scolaires que post-scolaire tant il est vrai que l'on ne saurait dissocier l'éducation physique de l'éducation intellectuelle.

A notre tour donc de souhaiter la plus cordiale bienvenue à M. Delley au sein de la grande famille I. P. fribourgeoise et suisse tout en le félicitant de sa nomination.

Fr. Pellaud

Vaud

Un nouveau challenge pour l'I.P.

Nous apprenons qu'un nouveau challenge a été mis en compétition par la commission des juniors du Montreux-Sports. Il s'agit du « challenge Claude Francky », disputé pour la première fois les 31 mai et 1er juin 1958 à Montreux.

Les épreuves déterminantes pour l'attribution du challenge sont celles même qui sont demandées chaque année pour l'examen I. P. : course 80 m. ; saut en longueur ; perche ; poids 5 kg. ; lancer 500 gr. Les exigences pour la réussite de l'examen varient suivant l'âge du concurrent (les résultats se calculent selon un barème) et le Challenge sera attribué au jeune homme qui aura obtenu le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, on déterminera le meilleur classement par discipline et s'il y a encore égalité, c'est le plus jeune des deux concurrents qui l'emportera.

Le challenge, qui sera disputé chaque année désormais, deviendra la propriété de celui que le gagnera deux fois, consécutivement ou non. Le nom de chaque vainqueur sera gravé sur son socle. Il sera remis, accompagné d'un diplôme, au lauréat lors de l'assemblée générale annuelle du Montreux-Sports. — Un grand bravo pour cette initiative à laquelle on souhaite un plein succès !